

Axes	Objectifs	Actions / Mesures concrètes	N° Action
Axe 1 : Vivre ensemble	1. Garantir la cohésion sociale à travers l'accès aux fonctions urbaines (logement abordable, transport, emploi, culture, nature...)	1.1 Généraliser au sein des consultations de concessions d'aménagement des critères de sélection ciblés (typologie de logements, prix de sortie, ...) afin notamment de garantir une offre de logements diversifiés, à prix abordables, en adéquation avec la demande	1
		1.2. Promouvoir les opérations de densification en « filière courte » dans le cadre de la démarche BIMBY	2
		1.3 Etudier les possibilités de développer l'habitat participatif (notamment à partir du projet d'éco quartier de Bongraine) dont l'auto-construction	3
		1.4 Avoir une vision globale pour le développement du logement des seniors	4
		1.5 Mieux articuler urbanisme et déplacements (fiche PDU 1.2) : Agir sur les déplacements liées aux achats et aux loisirs à travers la requalification de la zone de Beaulieu	5
		1.6 S'inscrire à titre expérimental, dans la démarche de labellisation nationale d'éco-quartier pour Bongraine	6
		1.7 Adapter la définition de quartier durable au territoire par rapport aux spécificités locales	7
		1.8 Renforcer l'accès à l'offre culturelle	8
		1.9 Cartographier l'accès à des espaces de ressourcement (espaces verts, nature...)	9
	2. Promouvoir des lieux pour vivre ensemble, notamment par le développement des jardins (collectifs, partagés...)	2.1 Lancer des appels à projets afin d'encourager l'échange et la rencontre des populations	10
		2.2 Intégrer dans la réflexion des opérations d'aménagement publiques et/ou privées la réalisation de jardins collectifs	11
		2.3 Identifier des sites CDA pour l'accueil de jardins partagés ou de vergers	12
	3. Développer les rencontres entre les générations	3.1 Développer les rencontres intergénérationnelles à l'occasion des événements culturels	13
		3.2 Initier l'accompagnement des jeunes en recherche d'emploi par un réseau de seniors actifs	14
	4. Améliorer l'intégration des travailleurs handicapés par l'emploi	4.1 Développer un partenariat effectif avec les structures relais d'insertion des PSH dans le cadre des recrutements CDA	15

Axe 2 : Vivre autrement	5. Développer les pratiques d'un urbanisme responsable (plus économe et plus respectueux de l'environnement)	5.1 Accompagner les communes pour définir localement les objectifs de densité urbaine	16
		5.2 Renforcer l'impératif de densité dans les zones de développement économique	17
		5.3 Encourager une gestion durable des eaux de pluie dans les projets d'opérations d'aménagement et ainsi participer au cadre de vie (exemple : noue paysagère)	18
		5.4 Introduire le principe de l'innovation et de l'expérimentation à tous les stades de la consultation et de la décision pour développer les projets urbains durables	19
	6. Accompagner les acteurs des opérations privées dans un aménagement responsable	6.1 Développer l'information auprès des professionnels	20
		6.2 Développer l'information auprès des communes	21
		6.3 Développer l'information auprès des particuliers	22
	7. Développer une expertise sur les outils financiers pour garantir le développement urbain durable	7.1 Développer l'analyse des pratiques existantes en matière de financement des équipements publics	23
		7.2 Sensibiliser, communiquer auprès des élus, des partenaires professionnels de l'immobilier, des banquiers et des particuliers sur l'appréhension des différents dispositifs fiscaux et autres, et leurs impacts	24
		7.3 Définir la stratégie de l'agglomération en termes de planification et de gestions des équipements communaux et intercommunaux (à l'exception des écoles)	25
	8. Adopter une stratégie foncière intercommunale	8.1 Définir des secteurs à enjeux d'intérêts communautaires pour l'habitat, le développement économique, la TVTB, la protection des espaces agricoles périurbains, les zones de calme, les équipements communautaires devant faire l'objet d'une politique foncière renforcée	26
	9. Mieux dimensionner et organiser le stationnement dans l'objectif de valoriser les déplacements alternatifs et les espaces publics	9.1 Développer une autre approche du stationnement dans l'espace public par des actions de sensibilisation (occupation éphémère de l'espace)	27
		9.2 Proposer un espace d'expression pour l'offre privée sur l'auto-partage	28
		9.3 Normer le stationnement par type de logement	29
		9.4 Développer les normes de stationnement différencié autour des axes de transports collectifs structurants	30
	10. Développer la participation citoyenne aux projets d'aménagement	10.1 Mettre en place à l'occasion du projet d'éco-quartier de Bongraine une concertation adaptée aux enjeux des quartiers durables de demain	31
		10.2 Développer la participation et la culture citoyenne autour des questions de paysage, de formes urbaines, d'habitat de demain	32
11. Développer l'accès à une alimentation locale de qualité	11.1 Organiser des actions de communication afin de préserver et valoriser l'activité maraîchère existante	33	
	11.2 étudier les possibilités de développement et de maintien de l'activité maraîchère sur le territoire à 28 communes	34	
12. Développer le rôle de facilitation de la CDA entre les opérateurs de l'aménagement numérique et les communes		35	
13. Développer le tri sélectif auprès de publics spécifiques	13.1 Développer le tri sélectif sur les aires d'accueil des gens du voyage	36	
	13.2 Faciliter le tri sélectif et le recyclage pour les PSH en institution	37	

AXE 4 : Protéger nos ressources	14. Participer au développement de la gouvernance territoriale de l'eau	14.1 Impliquer les futurs élus à compter de 2014 sur la question de la gouvernance territoriale de l'eau	38
		14.2 Mettre en application les SAGE	39
		14.3 Mettre en place une mini gouvernance locale pour la gestion des zones humides en lien avec la problématique agriculture / conchyliculture	40
	15. Développer la réutilisation des eaux épurées des stations	15.1 Développer les usages agricoles de l'eau des stations d'épuration	41
		15.2 Développer l'utilisation des eaux épurées auprès des communes pour l'arrosage des espaces verts	42
		15.3 Développer l'utilisation des eaux épurées dans la lutte contre les incendies	43
		15.4 Développer l'utilisation des eaux épurées en interne CDA (nettoyage des réseaux d'assainissement - UVE)	44
	16. Développer un plan d'actions pour la trame verte et bleue	16.1 Amplifier l'action d'accompagner sur le territoire l'eau par des coulées vertes et de les interconnecter	45
		16.2 Appliquer et développer le concept de biodiversité positive sur tous les aménagements CDA, directs et indirecte (aménagement naturel, traitements des eaux, zones d'aménagement, bâti)	46
		16.3 S'engager dans la charte Terre Saine pour les espaces gérés par la CDA	47
		16.4 Constituer un réseau d'espaces privés et publics zéro pesticide	48
		16.5 Encourager l'adhésion, le respect et les retours d'expériences autour de la charte terre Saine	49
		16.6 Traduire les objectifs de préservation des espèces et des milieux via la TVB du PLUi dans les perspectives de sa déclinaison dans un programme d'actions opérationnelles	50
		16.7 Développer une approche coût global dans les aménagements pour la biodiversité	51
		16.8 Développer une approche « eau » au sein de la conception et de l'usage des bâtiments de la CdA	52
	17. Formaliser l'état de la connaissance de la biodiversité sur le territoire	17.1 Développer la surveillance et la lutte contre les espèces envahissantes	53
		17.2 Dresser un état des connaissances de la biodiversité locale dans le cadre du PLUi, notamment sur les zones humides	54
	18. Mettre en place un dispositif de suivi et d'évaluation de la biodiversité	18.1 Développer la culture de l'évaluation environnementale	55
18.2 Participer à la mise en place de ruchers sentinelles		56	

AXE 5 : Développer l'économie verte	19. Rationnaliser l'utilisation des ressources	19.1 Développer les potentialités de synergies dans l'écologie industrielle	57
	20. Identifier et faciliter le développement de l'économie verte	20.1 Participer à la production d'un annuaire local de l'économie verte	58
		20.2 Définir des indicateurs de suivi de ces activités	59
	21. Promouvoir une lecture développement durable des activités existantes et des projets d'implantation	21.1 Intégrer les besoins en eau et en énergie en amont de l'instruction des projets d'installation	60
		22. Généraliser les critères environnement et développement durable dans les marchés publics afin de stimuler l'économie verte locale	22.1 Sensibiliser et accompagner les acheteurs publics aux achats responsables
	23. Développer le recours aux techniques et matériaux de l'écoconstruction	22.2 Augmenter nos contributions au Réseau grand Ouest	62
		23.1 Faire l'inventaire des savoir-faire locaux en matière d'écoconstruction	63
	24. Penser des systèmes d'échange alternatifs	23.2 Intégrer dans les marchés publics le recours aux savoir-faire et matériaux locaux*	64
		24.1 Réfléchir à un projet de monnaie locale et une présentation des réseaux locaux existants sur la finance responsable	65
	25. Développer l'insertion par l'emploi des 26 - 30 ans par un travail avec les entreprises sur la RSE	25.1 Mise en place d'un partenariat dédié avec le club d'entreprises de Périgny dans le cadre des emplois francs	66

AXE 6 : S'adapter aux changements et être acteur	26. Informer et sensibiliser sur les thèmes prioritaires de l'Agenda 21	26.1 Développer la sensibilisation et l'éducation à la biodiversité	67
		26.2 Développer et partager la connaissance de l'eau sur le territoire	68
		26.3 Accompagner l'acculturation interne CDA en matière de développement durable	69
	27. Former	27.1 Développer la culture du développement durable	70
	28. Accompagner la concertation publique	28.1 Eduquer à la démocratie et à la cotoyenneté	71
	29. Accroître la gouvernance partagée	29.1 Mettre en place un guichet unique pour la consultation des projets de la CDA	72
		29.2 Développer l'intervention et les avis citoyens lors des conseils communautaires	73
		29.3 Consulter les habitants sur des projets divers lors d'évènements populaires pour gagner en accessibilité et lisibilité	74
		29.4 Etudier la possibilité de développer sur un projet une ligne budgétaire consacrée à l'expertise citoyenne	75
		29.5 Mettre des locaux à disposition des habitants pour l'organisation d'évènements citoyens (forum ouvert...) dans chaque commune	76
		29.6 Intégrer les citoyens et leurs propositions dans le COPIL de l'Agenda 21	77
		29.7 Introduire une présentation des projets soumis au vote des élus au regard des finalités du développement durable	78

AXE 7 : Mettre en avant l'objectif de bien être humain	30. Organiser la lisibilité des indicateurs existants sur le thème de la santé et de l'environnement	30.1 Communiquer sur les données sur la qualité des eaux naturelles	79
		30.2 Communiquer sur les données sur la qualité des milieux naturels	80
	31. Développer un système de suivi du bien être humain sur le territoire	31.1 Choisir des indicateurs pertinents (IDH)	81
		31.2 Partager ce dispositif avec les communes pour proposer une lisibilité de ces problématiques	82
	32. Mettre en place un réseau des acteurs intercommunaux de la promotion de la santé	32.1 Faire émerger une démarche de santé globale sur l'agglomération	83
	33. Identifier les leviers et les outils pour l'intégration des problématiques de santé dans les pratiques de l'aménagement	33.1 Sensibilisation des décideurs à la prise en compte de la santé dans les décisions et les aménagements (développement des zones calmes, des jardins, des bâtiments végétalisés)	84
		33.2 Intégrer dans les orientations d'aménagement le bien-être humain (via le concept de zone calme)	85
		33.3 Promouvoir l'utilisation du vélo pour ses bénéfices sur la santé	86
	AXE 8 : Développer les solidarités et la coopération	34. Développer l'insertion par l'activité économique	34.1 Intégrer dans la cadre du soutien aux filières d'activité la dimension d'insertion par l'activité économique
35. Identifier avec les communes les besoins en matière de développement durable		35.1 Organiser un débat avec les 28 communes relatif à la mutualisation de services, de moyens, d'expertises	88
		35.2 Développer un groupement de commande avec les communes de l'agglomération sur l'administration éco responsable	89
36. Informer sur le financement des associations liées à la solidarité dans le cadre de la politique de la ville		36.1 Faire connaître les lieux et les actions faites sur les territoires prioritaires de la politique de la ville en matière de solidarité	90
		36.2 Soutenir les associations qui œuvrent dans le domaine de la solidarité	91
37. Investir les réseaux et les programmes européens		37.1 Devenir ville ambassadrice et ville paire du RFSC	92
		37.2 Développer la coopération européenne sur la thématique de l'évaluation et du monitoring des politiques de développement durable	93